

VILLE D'EU
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2025/202/DEL/7.1

Séance du 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 septembre à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoint, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, Mme FIRION Isabelle, M. SEIGNEUR Pascal, M. DANJEAN Laurent, Mme ROCHE Karine, M. VASSELIN Julien, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, Mme BOUQUET Marie Odile, M. ACCARD Stéphane, M. MANGEON Stéphen.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme CHAVES Hélène par Mme DUJEANCOURT Anne, M. RUELLOUX Samuel par Mme BRIFFARD Claudine, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé, M. CARBONNET Yann par Mme INZANI Béatrice, Mme THERIN Aurélie par M. GODEMAN Sébastien, M. NORBERT Jean par M. BARBIER Michel, Mme GAOUYER Marie-Françoise par Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse.

Absent : M. DUCHAUSSOY Joël.

Le secrétariat a été assuré par : M. VASSELIN Julien.

Date de convocation : 19/09/2025	Nombre de Membres en exercice : 29		
Nombre de Membres présents : 21	Nombre de pouvoirs : 7	Absent : 1	
Nombre de suffrages exprimés : 28	Votes pour : 28		
Votes Contre : 0	Abstention : 0		

Objet : DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES – BUDGET THEATRE

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la décision budgétaire modificative sur le budget Théâtre, comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
21318 - Autres b ^{ât} iments publics	140,00	28188 - Autres	140,00
TOTAL	140,00	TOTAL	140,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
6811 - Dotation aux amortissements	140,00		
6817 - Dotations aux dépréciations des actifs circulants	140,00		
TOTAL	-	TOTAL	-

.../...

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise la décision budgétaire modificative sur le budget Théâtre, comme ci-dessus.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,
Michel BARBIER



Le secrétaire de séance,
Julien VASSELIN